DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
VIOLS-LE-FORT
34380

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VIOLS LE FORT

Date de la convocation
08/10/2026
Nombre de Conseillers
Exercice 15
Présents 15
Votants 15

Secrétaire de séance :
Nicole RATAJCZAK

Séance du 14 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal de Viols-le-Fort, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne DURAND, Maire.

Membre	Présent	Absent	Pouvoir à
DURAND Anne	X		
PARENTINI Laurent	X		
RATAJCZAK Nicole	X		
HOULES Brice	X		
BOUDON Maguelonne	X		
ANDRE Jérémy	X		
PANELLE Aurélie	X		
LEVIEUX Jean-Luc	X		
JONES Sarah	X		
VERZILLI Daniel	X		
BOREL Véronique	X		
DAUFRESNE Tanguy	X		
MARIN Frédérique	X		
THIRIEZ Rodolphe	X		
DION Benjamin	X		

2026055 - CCGPSL - CONVENTION MAD OUTILS MUTUALISATION

Faisant suite au schéma de mutualisation élaboré en 2015, la CCGPSL a souhaité dès 2020 faire de la mutualisation un axe fort du mandat en cours. Depuis le début de ce dernier, la mutualisation se construit pour et avec les communes, afin de faire émerger les priorités et mettre en place une stratégie de travail visant à construire une mutualisation pertinente et adaptée aux besoins de notre territoire.

Si plusieurs projets issus de ce processus ont été mis en œuvre à destination des communes (groupement de commande pour les PEI, élaboration d'un DICRIM pour l'ensemble des communes, consultation et tarifs négociés auprès de fournisseurs…), les réponses aux besoins en matière de prestation, logiciels et outils demeurent insatisfaisantes à l'échelon communal, bien souvent en raison de leur coût.

Considérant la recherche d'optimisation en vue de satisfaire aux multiples enjeux communaux, et notamment réglementaire,

Considérant les objectifs poursuivis et les projets mis en œuvre par la Communauté de communes dans l'exécution de ses compétences,

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20261014-2026055-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/83320

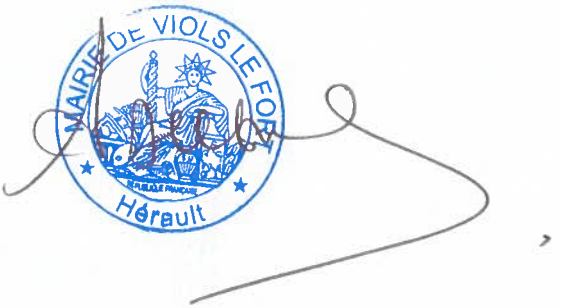
Le budget communal de ces aides pour l'année 2027 sera de 8000 €.

Son maire entendu,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, et à l'unanimité :

- **DECIDE** de reconduire l'opération « Aide aux commerces » pour 2027
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget 2027
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait à Viols le Fort, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
La Maire,
Anne DURAND



Mme la Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de la commune le :

La Maire,

Accusé de réception en préfecture
034-213403439-20261014-2026055-DE
Date de télétransmission : 15/10/2026
Date de réception préfecture : 15/10/2026

Mise en ligne le : 20/10/2026 10:56 (Europe/Paris)
Collectivité : Viols-le-Fort
https://www.violslefort.fr/documents_administratifs/83320